

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance de l'intérim assumé par le directeur général de la Commission scolaire des Patriotes tenue le 3 juin 2020 à 13 h 30, au 1740, rue Roberval à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS SUR PLACE : mesdames et monsieur, Luc Lapointe, directeur général, Annie De Noury, directrice générale adjointe, Linda Fortin, directrice générale adjointe, et Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe.

SONT PRÉSENTS PAR TÉLÉCONFÉRENCE : mesdames et messieurs, Iris Montini, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Nathalie Avon, directrice du Service des ressources humaines, Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, et Nathalie Mc Duff, directrice du Service des ressources éducatives.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Luc Lapointe ouvre la séance à 13 h 30.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Luc Lapointe adopte l'ordre du jour.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, approuve le procès-verbal de la séance de l'intérim assumé par le directeur général du 27 mai 2020, tel que rédigé.

4. POINTS DE DÉCISION

Direction générale

4.1 Modifications au plan d'effectif du personnel d'encadrement

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, présente ce dossier.

L'évaluation des besoins relatifs au personnel d'encadrement au sein des établissements et des services centraux est effectuée annuellement à la suite du processus d'inscription, des modifications apportées à la localisation des classes d'enseignement spécialisé, de l'évolution des besoins et de l'évaluation des disponibilités budgétaires de la Commission scolaire des Patriotes.

À la suite de cette évaluation, la Direction générale recommande l'ajout de trois postes de cadre, soit :

- Un poste de direction adjointe pour les écoles primaires;
- Un poste d'agent d'administration à la paie, au Service des ressources humaines;
- Un poste d'agent de prévention au Service des ressources matérielles.

Le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal* prévoit que la structure administrative des emplois de cadre soit représentée sous la forme d'un organigramme. Toute modification à la structure administrative doit être adoptée par résolution du Conseil des commissaires.

Par ailleurs, la structure administrative telle que présentée comporte quelques différences par rapport à celle présentée l'an dernier, soit l'ajout de quelques postes temporaires, ainsi que le reclassement de certains postes. Ces changements n'ont pas à être adoptés, mais sont présentés à titre informatif.

La *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (LQ 2020, chapitre 1) a été adoptée le 8 février 2020 et a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires. Les fonctions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif sont assumées par le directeur général, jusqu'à la mise sur pied d'un conseil d'administration.

DG-047-06-20 Il est décidé par monsieur Luc Lapointe, directeur général :

D'adopter la structure administrative concernant les emplois de cadre à compter du 1^{er} juillet 2020, telle que déposée.

Service des ressources informatiques

4.2 Acquisition d'ordinateurs pour les élèves dyslexiques (Mesure 30810)

Monsieur Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, présente ce dossier.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a mis en place la mesure 30810, Adaptation scolaire, visant à apporter une aide financière pour les dépenses de mobilier et d'équipement adaptés et destinés aux élèves de 4 à 21 ans reconnus comme handicapés au sens de la déclaration de l'effectif scolaire et visant à offrir l'aide technologique permettant de répondre aux besoins en matière d'apprentissage des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA).

Le contexte de l'école à la maison et du télétravail occasionné par le coronavirus a nécessité le prêt de 400 ordinateurs portables, initialement destinés aux élèves

dyslexiques, à des élèves et du personnel enseignant n'ayant pas l'équipement nécessaire leur permettant d'être fonctionnels.

Afin de répondre aux besoins des élèves dyslexiques pour l'année scolaire 2020-2021, un parc informatique de 400 ordinateurs portables représentant approximativement 134 000 \$ (avant taxes) est nécessaire.

Le 7 février 2019, le Comité exécutif a autorisé l'adhésion de la Commission scolaire des Patriotes au regroupement d'achats offert par l'organisme Collecto, Services regroupés en éducation, pour la période du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2021.

La *Politique relative à l'attribution des contrats et à la gestion contractuelle* prévoit que la Commission scolaire des Patriotes adhère pleinement au principe des achats regroupés.

Le Vérificateur général du Québec identifie le processus d'achats regroupés comme une initiative facilitant la réalisation d'économies, tel que mentionné dans son rapport 2010-2011 traitant des frais d'administration des commissions scolaires.

La *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (LQ 2020, chapitre 1) a été adoptée le 8 février 2020 et a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires. Les fonctions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif sont assumées par le directeur général, jusqu'à la mise sur pied d'un conseil d'administration.

DG-048-06-20 Il est décidé par monsieur Luc Lapointe, directeur général :

D'autoriser l'achat de 400 ordinateurs portables, remis à neuf, par l'entremise de l'organisme Collecto, Services regroupés en éducation, pour un montant approximatif de 134 000 \$ (toutes taxes exclues).

D'autoriser le directeur du Service des ressources informatiques à signer les documents requis à cet effet, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

5. POINTS D'INFORMATION

Néant

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 13 h 45, monsieur Luc Lapointe, directeur général, lève séance.

Directeur général

Secrétaire générale

CH/lc